



# SYNDICAT CGT

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
11, rue François Chénieux CS 83112  
87031 LIMOGES CEDEX 1  
Permanence du mardi au vendredi  
Tél : 05 44 00 11 95 Port. 06 18 08 13 93  
Courriel : [cgt@haute-vienne.fr](mailto:cgt@haute-vienne.fr) Blog : [cgt-cd87](http://cgt-cd87.fr)

Limoges, le 9 février 2021

A Monsieur le Président du Conseil Départemental de la HAUTE-VIENNE

Objet : demande sur les modalités de protections des agents.

Monsieur le Président,

Face à la propagation du virus, à la contagiosité de ses variants, à la prolongation de l'état d'urgence et des mesures ayant un impact direct sur les agents du Département, il apparaît de nombreuses difficultés, de légitimes inquiétudes et des demandes spécifiques.

## Les masques de protection :

Le gouvernement et le HCSP demandent aux Français de ne plus utiliser certains masques en tissus dont ceux faits maison, jugés insuffisamment filtrants face à l'apparition de nouveaux variants plus contagieux. Il est préconisé d'utiliser les masques chirurgicaux ou industriels en tissu dits « de catégorie 1 ».

Afin de répondre concrètement à ces inquiétudes légitimes, nous insistons une nouvelle fois pour que les masques distribués aux agents par le Conseil départemental le soient en quantité suffisante afin de permettre que la gestion du port quotidien en continu et des lavages soit la moins contraignante possible.

Il est impératif que les agents ne soient plus amenés à porter des masques tissus dits « artisanaux ».

## Le télétravail :

Une circulaire du 1er du Premier Ministre Jean CASTEX du 5 février 2021 concernant le télétravail dans la Fonction Publique de l'Etat, réaffirme que le télétravail doit être généralisé dès que cela est possible. Il appelle à encore « augmenter significativement le nombre de jours de télétravail pour les agents dont les fonctions le permettent ».

Aujourd'hui, au Conseil départemental, le télétravail de « crise » a tendance à régresser.

De nombreux services très concernés par le télétravail à la fin de l'année 2020 sont repassés à un présentiel de plus en plus imposé.

L'investissement de la Direction Informatique, tant humainement que techniquement, devrait permettre au Département d'être exemplaire en matière de télétravail et ainsi conforter l'idée qu'il met tout en œuvre pour participer activement à la lutte contre la pandémie actuelle.

Nous vous demandons donc de réaffirmer avec force le fait que le télétravail est , dans une période d'urgence sanitaire, la règle et non l'exception au Conseil départemental et de faire en sorte que son application ne soit plus laissée à la seule appréciation de la hiérarchie intermédiaire.

#### Horaires adaptés / décalés :

La mesure nationale actuelle de couvre-feu à 18 heures entraîne de nombreuses difficultés au quotidien pour de nombreux agents. Ils ne peuvent plus profiter du temps « post » professionnel pour effectuer des tâches de la vie courante.

Les retours des agents du Département qui nous font part des multiples problèmes d'organisation entraînés par le couvre feu confirment ces difficultés (amener sa voiture chez le garagiste, aller à la pharmacie, passer au pressing ou tout simplement acheter l'ingrédient alimentaire indispensable ...).

L'attestation dérogatoire de déplacement professionnel permet, bien évidemment, de regagner son domicile sans soucis mais est sans effet sur les horaires de fermetures imposés aux différents commerces et services.

Très récemment nous vous avons sollicité pour que les agents départementaux puissent bénéficier d'aménagement d'horaire durant la période où le couvre feu, comme actuellement est très restrictif. De plus lors de notre première interpellation ce dernier ne devait être effectif que pendant 2 semaines.

En l'absence de réponse de votre part et devant les perspectives d'évolution de la pandémie qui pourraient conduire ce couvre feu à durer, nous renouvelons avec insistance notre demande dans des termes identiques à ceux de notre lettre du 18 janvier 2021.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos considérations distinguées.

le secrétaire général de la CGT

A square box containing a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. LAVERGNE'.

Philippe LAVERGNE